



Nouvelle organisation du temps de travail : les temps modernes ?

La nouvelle organisation de travail a été actée en comité technique le 20 mars, à savoir :

- les horaires *variables* et l'amplitude horaire : **7h30 / 19h30**,
- la demi-journée de RTT est dorénavant possible : comptée 3h50,
- le temps de travail annuel ne change pas ainsi que le nombre de jours RTT [pour le moment?],
- l'intégration de la semaine d'hiver dans les congés annuels, comptées dorénavant 30 jours,
- **la règle des 30% de présence** dans les services au lieu de 50%,
- le temps partiel jusqu'à 80% est rendu possible à l'encadrement de catégorie A contre 90% auparavant, ce que FOCD31 a défendu compte tenu de cette discrimination criante, en sachant que les temps partiels sont majoritairement occupés par les femmes...

Quelques avancées mais insuffisantes pour **FOCD31**, alors *haut les cœurs* !

Planificateurs et planifiés, restons droits dans nos bottes **pour avaler la pilule sans eau** !

Notre administration a communiqué en fanfare dès octobre 2016 sur la nouvelle organisation du temps de travail, visant des objectifs *ambitieux* et *bienveillants*, nous laissant imaginer que nous pouvions organiser nos horaires de travail à la carte, sur la base de 70h à effectuer sur quinze jours, avec la mise en place des horaires modulables et le système automatisé du comptage du temps de travail...

Que nenni !

- **améliorer le service rendu aux usagers et l'accomplissement des missions de service public, comment ?**

En élargissant les plages horaires d'ouverture aux publics à **effectifs constant** !

QUID des agents de MDS qui sont **au bord du burn out**, en souffrance au travail, pas reconnus, pas remplacés, manque de moyens, en perte de sens, en insécurité...et qui n'ont pas les moyens d'apporter les réponses adaptées aux usagers ?

- **améliorer la qualité de vie au travail pour tous** :

QUID du bien être au travail quand les agents sont pressés comme des citrons ! Corvéables à merci ! Avec des horaires variables fixes pendant six mois ! Et tout le reste..... En sachant que même au siège du il y a des spécificités de services ? Alors, comment allons-nous faire ?

Une grande avancée oui mais ? Planifier des **horaire variables fixes à effectif constant** est une véritable usine à gaz !

- de s'inscrire dans le projet de plan de déplacements de l'administration :

autrement dit *réduire l'engorgement autour du CD* et donc moins polluer ! En appliquant les horaires décalés fixes et non les horaires variables et modulables à la carte choisis par les agents ... hum hum hum ! Bien que l'air que nous respirons soit vital !

On est passé des 50% de présence dans les services à 30% pour assurer les missions de service public. Les 30% sont dorénavant la règle. **FOCD31** avait interpellé l'administration pour l'alerter sur la situation de la MDS de Cazères où la règle des 50% était appliquée stricto sensu y compris sur les jours de RTT, ce qui obligeait régulièrement nos collègues à revenir travailler sur leurs jours *dits* de RTT.

Une réponse écrite de l'administration a été adressée à FOCD31 rappelant que la règle des 30% de présence devait s'appliquer à tous, sur les jours *dits* de RTT : les lundis mercredis et vendredis.

L'Individualisation du temps de travail va dégrader nos conditions de travail, nous infantiliser, nous rendre seul responsable de la gestion de notre temps au prétexte de l'assouplir ! Au lieu d'avoir la confiance et la reconnaissance du travail effectué ! N'est-ce pas un préalable au bien être et à la cohésion des agents de notre collectivité ?

**C'est pourquoi FOCD31 a demandé le report de la mise en place de ces horaires variables, mesure transitoire sur six mois, mais il en a été décidé autrement !
FOCD31 a donc voté contre !**

FOCD31 a également demandé à ce que les organisations syndicales soient informées et concertées pour le passage au système de comptage automatisé, ce à quoi le président du CT a répondu : **il en va de soi !** donc nous *verrons* !

Pour **FOCD31**, l'impact de cette nouvelle organisation sur toutes et tous n'a pas été suffisamment mesuré, tout est allé trop vite.

Le bien-être au travail ne se décrète pas, il se construit avec le temps. C'est ça les temps modernes ! Non ?

Pour plus d'efficacité, d'efficacités et de bien être au travail, l'employeur doit garantir de bonnes conditions de travail, qui passent par la confiance et la reconnaissance du travail de chacun, ce qui jusqu'à présent nous a fait cruellement défaut.

Par les temps qui courent ...il n'est pas bon d'être fonctionnaire car tantôt fainéant tantôt nanti...qu'ils disent....

Mais le fonctionnaire en proie aux critiques exacerbée en cette période électorale, est avant tout garant du service public et en ce sens doit être respecté comme humain, homme, femme, père ou mère de famille...

FOCD31 restera vigilant alors hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin, ne restez pas seuls car c'est ensemble que l'on est fort !

Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !

Informations pratiques :

Permanence : Lundi au vendredi - 8h - 17h (au-delà sur RDV) - Bureau A232 -

Téléphone : 05 34 33 47 78 - 05 34 33 47 82

Intranet : <http://syndicats.cd31.fr/fo-accueil>

Internet : <http://www.focd31.fr>